



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2005

À l'assemblée spéciale, du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 14 décembre 2005 à 20 h à la salle municipale étaient présents. Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Jacques Drolet, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006.
3. Adoption du règlement pour déterminer le taux de taxe, nombre de versement, intérêt, taxe sur ordures.
4. Période de Questions. Les délibérations et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur le budget.
5. Levée de l'assemblée

05-111

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDE DU JOUR

Il est proposé par Dominique Labbé appuyé par Jacques Drolet que l'ordre du jour présenté soit adopté.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

05-112

ITEM 2 ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jacques Drolet que le budget de l'exercice financier 2006 soit accepté tel que présenté.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

ETAT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2006

BUDGET DES REVENUS 2006

TAXES

Foncières générales	344 044 \$	
Tarification - ordures	66 565 \$	
Tarification - roulottes	1 680 \$	
		412 289 \$

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES

Tenant lieu de taxes foncières (Art 254)	7 500 \$
--	----------

7 500 \$



N° de résolution
ou annotation

AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES

Intérêts placements & arrérages	1 500 \$
Licences & permis	3 000 \$
Droit de mutation immobilière	8 000 \$
Contrat halte	1 050 \$
Location de salle	7 000 \$
Divers	<u>3 600 \$</u>

24

Pacte rural	<u>29 000 \$</u>
-------------	------------------

29

AFFECTATION DU SURPLUS

Surplus affecté à l'exercice	<u>15 000 \$</u>
Taxe de secteur chemin du Quai	<u>1 950 \$</u>

TOTAL DES RECETTES & AFFECTATIONS

489 889 \$

BUDGET DES DÉPENSES - 2006

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - 02.100.00

LÉGISLATION - 02.100.00

02-131 Rémunération - maire - conseillers	23 550 \$
02-133 Allocation de dépenses	1 200 \$
02-199 Allocation de dépenses conseillers	500 \$

25 250 \$

GESTION FINAN. & ADMINISTRATIVE - 02.130.00

02-141 Rémunération sec-trésorier	19 945 \$
02-200 Cotisations de l'employeur	4 300 \$
02-310 Frais de déplacement	700 \$
02-321 Frais de poste	1 000 \$
02-331 Téléphone & Internet	3 100 \$
02-341 Information (journal municipal)	1 500 \$
02-413 Vérification & Honoraires professionnels	3 100 \$
02-414 Système informatique	5 500 \$
02-419 Formation et perfectionnement	1 800 \$
02-422 Assurances	11 800 \$
02-494 Cotisations à des associations	490 \$
02-527 Entretien ameublement de bureau	600 \$
02-514 Location photocopieur	1 510 \$
02-670 Fournitures de bureau	2 700 \$
02-632 Frais engagement personnel	

58 045 \$



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

GREFFE - 02.140.00

Droit de mutation		
Rémunération officier Élection		
Bulletin de vote		
Avis, information		- \$

ÉVALUATION - 02.150.00

417 Services professionnels	25 921 \$	
		25 921 \$

AUTRES - 02.190.00

412 Services juridiques	4 000 \$	
422 Assurance-responsabilité		
920 Quote-part MRC - générale	47 133 \$	
991 Dons & Subventions	2 000 \$	
Remboursement TPS	- \$	53 133 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE - 02.200.00

POLICE - 02.210.00

431 Services de la police - SQ	86 934 \$	
Inspecteur Agraire	500 \$	
Comité d'urgence	1 500 \$	88 934 \$

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - 02.220.00

432 Services payés à d'autres municipalités	42 000 \$	
citerne Municipale	20 000 \$	62 000 \$

TRANSPORT - 02.300.00

VOIRIE MUNICIPALE - 02.320.00

110 Rémunération employé municipal	600 \$	
521 Entretien chemins	15 000 \$	
522 Affiches rues	100 \$	
Service professionnel	1 500 \$	17 200 \$

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE - 02.330.00

520 Contrat enlèvement de la neige	28 075 \$	
		28 075 \$



N° de résolution
ou annotation

ÉCLAIRAGE DES RUES - 02.340.00

520 Contrat d'entretien	2 000 \$	
681 Électricité	9 010 \$	
		11 010 \$

AUTRES - 02.390.00

499 Transport adapté	1 575 \$	
Communauté Métropolitaine	4 481 \$	
		6 056 \$

HYGIÈNE DU MILIEU - 02.400.00

COLLECTE ET TRANSPORT DÉCHETS DOMESTIQUES

491 Contrat enlèvement des vidanges	66 565 \$	66 565 \$
-------------------------------------	-----------	-----------

URBANISME ET MISE EN VALEUR TERRITOIRE - 02.600.00

URBANISME ET ZONAGE -02.610.00

411 Services professionnels	1 000 \$	
Comité d'embellissement	1 500 \$	
Dépenses d'édifice (Annexe B)	25 500 \$	
Journée Familiale	500 \$	
		26 000 \$

PATINOIRE - 02.701.30

110 Contrat à forfait	4 000 \$	
699 Articles de sport	1 000 \$	
Déneigement patinoire	900 \$	
		5 900 \$

PARCS ET TERRAINS DE JEUX - 02.701.50 (HALTE ROUTIÈRE)

110 Contrat à forfait		
521 Entretien et réparations	5 000 \$	
681 Électricité	1 500 \$	
		6 500 \$

BIBLIOTHÈQUE - 02.702.30

432 Services payés à d'autres municipalités	3 800 \$	3 800 \$
---	----------	----------



N° de résolution
ou annotation

05-113

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Divers	- \$	
Achat immobilisation	3 000 \$	
		<u>3 000 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES BUDGETÉES 489 889 \$

ÉVALUATION IMPOSABLE 44 717 940 \$

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 0.7694

TAUX DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ébénisterie	<u>250.00 \$</u>
Épicerie restaurant	<u>400.00 \$</u>
garage/Cie agriculture	<u>300.00 \$</u>
Camping	<u>600.00 \$</u>
Résidence	<u>162.40 \$</u>
Roulottes	<u>100.00 \$</u>

ITEM 3 ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LE TAUX DE TAXE, NOMBRE DE VERSEMENT, INTÉRÊT, TAXE SUR ORDURE.

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné à l'assemblée régulière du 5 décembre 2005.

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Dominique Labbé que le règlement no 05-54 taux de taxe pour l'année 2006, soit adopté tel que rédigé ci-dessous.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).



N° de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT # 05-54

REGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006

PROCÉDURES

AVIS DE MOTION	5 décembre 2005
ADOPTION DU REGLEMENT	14 décembre 2005
ENTRÉE EN VIGUEUR	15 décembre 2005

ARTICLE 1

TAXE FONCIÈRE

Qu'une taxe de .7694 c/ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour toute l'année fiscale 2006, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

ARTICLE 2

TAXE DE COMPENSATION

Qu'une taxe de compensation pour services municipaux soit imposée et prélevée aux propriétaires des immeubles situés sur son territoire et visé à l'un des paragraphes 4, 5, 10, 11 et 19 de l'article 204 pour toute l'année fiscale 2006. Une compensation sera également imposée aux propriétaires de terrains situés sur son territoire visé au paragraphe 12 de l'article 204, le taux que la municipalité fixe est celui de la taxe foncière générale soit entre 0.40 c/ et 0.60 c/ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation. « 0.60 étant le taux maximum prévu au code municipal ».

ARTICLE 3

TAXE DE SECTEUR

Qu'une taxe de secteur, soit facturé pour le déneigement du chemin du Quai dans la partie comprise entre le chemin Royal et le chemin du Cap. La taxe sera établie à tout propriétaire en fonction du coût du contrat de déneigement et sera divisée à part égale pour tous les propriétaires possédant un bâtiment et une ½ part pour tout propriétaire de terrain vacant.

ARTICLE 4

TARIF POUR LES ORDURES

Qu'un tarif annuel, selon les catégories ci-après décrites, soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2006, selon les modalités du règlement en vigueur.

a) Usagers ordinaires :

La compensation générale de base pour tout logement où l'on tient feu et lieu, non comprise dans l'énumération faite au paragraphe b) du présent article est de 162.40 \$

b) Usagers spéciaux

Ébénisterie	250.00 \$
Épicerie, restaurant	400.00 \$
Garage / Cie agriculture	300.00 \$
Camping	600.00 \$



N° de résolution
ou annotation

05-114

ARTICLE 5

TARIF POUR LES ROULOTTES

Qu'un tarif mensuel de 10 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2006, ainsi qu'un tarif annuel de 100 \$ en compensation pour les ordures. Pour tout propriétaire de roulotte située sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans selon les modalités du règlement en vigueur.

ARTICLE 6

TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt de 1.5 % par mois, soit 18 % par année, soit appliqué pour tout compte passé dû à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans pour l'année fiscale 2006.

ARTICLE 7

NOMBRE DE VERSEMENT

Si le total des taxes foncières municipales de l'année en cours est inférieur à 300 \$ ce compte est payable en un seul versement dans les trente jours de la date de l'envoi. Si le total des taxes foncières municipales de l'année en cours est égal ou supérieur à 300 \$ ce compte peut-être payé en deux (2) versements dont le premier est dû à la réception du compte, le deuxième est exigé le premier juillet 2006.

ARTICLE 8

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ITEM 4 PÉRIODE DE QUESTIONS » Les délibérations et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur le budget.

ITEM 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Lina Labbé à 21H10
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).